

EXTRAIT DU COMPTE RENDU - AFFICHAGE

COMPTE - RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 Mars 2018

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 36

Date de la convocation : 7 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, se sont réunis en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes de Cram-Chaban sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

MM. FAGOT, DEBEGUE, Mme DUPRAZ, délégués d'Andilly les Marais,
Mme ROCHETEAU, déléguée de Benon,
MM. BOISSEAU, BAUDOUIN, Mme BRAUD, délégués de Charron,
M. RENAUD, délégué de Cram-Chaban,
M. BESSON, délégué de Ferrières d'Aunis,
M. GALLIAN, délégué de La Grève sur Mignon,
M. PELLETIER, délégué de La Laigne,
M. SERVANT, délégué de La Ronde,
M. BLANCHARD, délégué de Longèves,
MM. MIGNONNEAU, BODIN, MAITREHUT, Mme MAINGOT, délégués de Marans,
M. NEAU, Mme ROBIN, délégués de Nuaille d'Aunis,
Mme GOT, déléguée suppléante de Saint Cyr du Doret,
M. PETIT, Mmes VIVIER, GEFFRE, délégués de Saint-Jean de Liversay,
Mme AMY-MOIE, M. PAJOT, délégués de Saint Ouen d'Aunis,
M. LUC, Mme DUPE, délégués de Saint Sauveur d'Aunis,
M. BOUHIER, délégué de Taugon,
M. VENDITTOZZI, Mme SINGER, délégués de Villedoux.

Absents excusés : MM. TAUPIN, PAPOT, PARPAY, BELHADJ, BONTEMPS, SUIRE, Mme BOIREAU, GUINET, BAUDIN-MOYSAN, BOUTILLIER

Absents : Mme BOUTET, M. CRETET,

Monsieur TAUPIN donne pouvoir à Monsieur BLANCHARD, Madame BOIREAU donne pouvoir à Monsieur BODIN, Madame GUINET donne pouvoir à Monsieur SERVANT, Monsieur BONTEMPS donne pouvoir à Madame MAINGOT, Madame BAUDIN-MOYSAN donne pouvoir à Monsieur MIGNONNEAU, Monsieur SUIRE donne pouvoir à Monsieur PETIT.

Assistaient également à la réunion : M. CHAMPSEIX, Direction, Mme HELLEGOUARS, Administration Générale.

Secrétaire de séance : Corinne SINGER

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président demande aux membres présents le retrait de la question 5 de l'ordre du jour concernant les conventions de subventions de plus de 23 000 euros. En effet, à ce jour, tous les éléments n'ont pas été réunis. Le Conseil a accepté ce retrait.

1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS DU 20 DECEMBRE 2017 ET DU 24 JANVIER 2018

A l'unanimité, les membres présents du Conseil Communautaire ont approuvé le compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 Décembre 2017.

A l'unanimité, les membres présents du Conseil Communautaire ont approuvé le compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 Janvier 2017.

2. RETRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE 2017 CONCERNANT LES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR

Lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2017, la communauté a décidé la fixation des tarifs de taxe de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2018. S'agissant de taxe, la Préfecture a rappelé que la date limite de fixation des tarifs de taxe de séjour est au 1^{er} octobre de l'année (n-1) pour l'année suivante.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE RETIRER la délibération du 20 décembre 2017 concernant la fixation des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2018.

3. FINANCES – VOTE DE LA FISCALITE 2018

Le projet de Budget 2018 a été élaboré sans augmentation du taux des quatre taxes : taxe d'habitation (TH), taxe foncière bâti (TFB), taxe foncière non bâti (TFNB), cotisation foncière des Entreprises (CFE). Il est donc proposé de reconduire les taux antérieurs de 2017.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VOTER pour l'année 2018 les taux suivants :

TH :	9,11 %
TFFB :	1,27 %
TFNB :	6,40 %
CFE :	22,50 %

Arrivée de MM. BOISSEAU, BAUDOIN, MIGNONNEAU, Mmes BRAUD, AMY-MOIE

4. FINANCES – ATTRIBUTIONS DE LA SUBVENTIONS DE PLUS DE DIX MILLE EUROS

Dans le cadre du vote du Budget Principal 2017, les différentes demandes de subventions ont été examinées par les commissions concernées ainsi que par la commission des finances :

CULTURE

STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande 2018	Proposition commission	Proposition commission finances
Ecole de musique Point d'Orgue	60 187,00 €	65 900,00 €	50 000,00 €	55 884 €
Ecole de musique Accord Parfait	20 000,00 €	32 045,00 €	9 000,00 €	12 300 €
TOTAL culture	80 187,00 €	97 945,00 €	59 000,00 €	68 184 €

SPORT

STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande 2018	Proposition commission	Proposition commission finances
FC2C	12 000,00 €	22 000,00 €	12 000,00 €	12 000 €
TOTAL Sport	12 000,00 €	22 000,00 €	12 000,00 €	12 000 €

DIVERS

STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande 2018	Proposition commission	Proposition commission finances
Club d'entreprises - UC2A	34 696,00 €			12 000
TOTAL Divers	34 696,00 €			12 000

SOCIAL

STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande 2018	Proposition commissions	Proposition commission finances
ACTION SOCIALE AIDE AUX PERSONNES				
Mission Locale	28 363,00 €	28 363,00 €	28 363,00 €	28 363 €
VIE SOCIALE INSERTION DES JEUNES				
Briquetterie aide à l'emploi des - 25 ans	26 520,00 €	26 520,00 €	26 520,00 €	26 520 €
ESPACE MOSAIQUE COURCON				
Tronc commun	35 972,00 €	36 100,00 €	36 460,00 €	36 332 €
Point emploi	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000 €
Famille Développement local	18 500,00 €	18 800,00 €	18 500,00 €	18 500 €
Action mobilité - Aide au poste chauffeur		5 000,00 €	3 000,00 €	3 000 €
Loyer Chinetterie	21 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000 €
Adulte lien social	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000 €
Loyer Courçon	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500 €
Action Culture	1 000,00 €	3 500,00 €	800,00 €	800€
LAEP "Pomme de reinette"	5 412,00 €	5 412,00 €	5 412,00 €	5 412 €
Accueil jeunesse Espace Mosaique	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000 €
TOTAL ESPACE MOSAIQUE	125 384,00 €	134 312,00 €	129 672,00 €	129 544 €

CENTRE SOCIAL LES PICTONS				
Tronc commun	36 090,00 €	36 760,00 €	36 450,00 €	36 450 €
Espace ressources multimédia	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000 €
Permanences	5 090,00 €	5 150,00 €	5 090,00 €	5 090 €
Loisirs /culture	1 500,00 €	1 600,00 €	1 500,00 €	1 500 €
réseau violences	4 600,00 €	4 700,00 €	4 600,00 €	4 600 €
Prévention jeunesse	3 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500 €
Action santé	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500 €
Jeunesse /proximité/itinérance	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000 €
Action Culture	550,00 €	600,00 €	600,00 €	600 €
Accueil jeunesse Les Pictons	13 000,00 €	14 000,00 €	13 000,00 €	13 000 €
LAEP "La petite tribu" Les Pictons	13 420,00 €	13 420,00 €	13 420,00 €	13 420 €
Soirée débat parents	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500 €
P'tits bonheurs en famille	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550 €
TOTAL LES PICTONS	131 300 00 €	135 280,00 €	133 710,00 €	133 710 €
TOTAL social	311 567,00 €	324 475,00 €	318 265,00 €	318 137 €

SOUTIEN A LA PARENTALITE

STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande 2018	Proposition commission	Proposition commission finances
CLES des champs- fonctionnement	35 441,00 €	36 150,00 €	36 150,00 €	36 150 €
CLES des champs- achat de Jeux	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500 €
CLES des champs- Itinérance	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000 €
TOTAL soutien à la parentalité	38 941,00 €	39 650,00 €	39 650,00 €	39 650 €

SOUTIEN ACM-AJ

STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande 2018	Proposition commission	Proposition commission finances
Andilly	10 114,00 €	11 522,00 €	11 522,00 €	11 522 €
Angliers	10 353,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580 €
Benon-Ferrières SIVOS	8 633,00 €		777,30 €	777 €
Charron	3 940,00 €		2 734,40 €	2 734 €
Courçon	28 875,00 €		44 249,65 €	44 250 €
Clc subvention sur projet	1 665,00 €	4 348,42 €	2 300,00 €	2 300 €
La Ronde / Saint Cyr du Doret	1 133,00 €		1 631,60 €	1 632 €
La Grève / Cram-Chaban SIVOS LCL			290,90 €	291 €
La laigne SIVOS LCL	584,00 €		186,90 €	187 €
Le Gué d'Alléré	2 081,00 €		1 955,95 €	1 956 €
Marans Municipal	14 979,00 €			19 036 €
Marans les pictons	24 818,00 €	22 510,00 €	18 717,00 €	18 717 €
Nuaillé d'Aunis	13 797,00 €		12 603,04 €	12 603 €
Saint Jean de Liversay	35 677,00 €		46 747,90 €	46 748 €
Saint Jean de Liversay séjour	2 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000 €
Saint Ouen d'Aunis	12 016,95 €		6 470,42 €	6 470 €
Saint Sauveur d'Aunis	23 952,00 €		19 231,85 €	19 232 €
Villedoux	15 573,00 €		12 702,50 €	12 703 €
Actions innovantes enfance jeunesse PEL	4 000,00 €	5 330,00 €	5 330,00 €	5 330 €
TOTAL soutien ACM-AJ	214 190,95 €	60 060,42 €	203 031,41 €	222 067 €

TOTAL	691 581,95 €	544 130,42 €	631 946,41 €	672 038 €
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	------------------

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé D'ATTRIBUER les subventions telles que détaillées ci-dessus et a AUTORISE le Président à signer les conventions d'objectifs ou d'encadrement pouvant être mises en place à cette occasion.

5. FINANCES – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Présentation du projet de budget principal pour 2018. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement :	8 106 380,00 Euros.
Section d'investissement :	4 862 432,94 Euros.
Soit un total de :	12 968 812,94 Euros.

Ce budget est voté par nature. Il rappelle aussi que le Conseil vote le budget au niveau des chapitres budgétaires. De même sont intégrés dans le document budgétaire les attributions de subventions individualisées.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 401 745,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 655 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	2 045 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 117 650,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	66 500,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	310 000,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	235 685,00 €
Chapitre 042D1 - Amortissement des immobilisations	273 800,00 €

Recettes

Chapitre 013 - Atténuation de charges	90 600,00 €
Chapitre 70 - Produits des Services du Domaine et ventes diverses	109 000,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	5 517 400,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	2 300 130,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	87 200,00 €
Chapitre 76 - Produits financiers	50,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
Chapitre 042R - Amortissement des subventions	0,00 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opérations en dépenses et recettes.

* Opérations financières

Dépenses :

Chapitre 27 - Autres Immo Financières :	0,00 €
Chapitre 16 - Emprunts :	193 500,00 €
Chapitre 165 - Dépôts et cautionnements	0,00 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues :	0,00 €
Chapitre 040 - Transfert entre sections :	0,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :	20 000,00 €

Recettes :

Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	2 131 543,20 €
Chapitre 16 - Emprunts en euros	2 157 404,74 €
Chapitre 10222 (F.C.T.V.A.) - Dotations, Fonds divers. :	44 000,00 €
Chapitre 021 - Virement section Fonctionnement :	235 685,00 €
Chapitre 040 - Transfert entre sections (Amortissements) :	273 800,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :	20 000,00 €

* Investissement non individualisé

ECONOMIE / TOURISME

AP18.A / 201801 ESPACE DE CO-WORKING MARANS 550 000 €

Dépenses :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	40 000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	360 000 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	150 000 €

AP18.C / 201803 LA BRIQUETERIE 200 000 €

Dépenses : Chapitre 23 - Immobilisations en cours 200 000 €

AP17.G / 201709 TOURISME FLUVESTRE 100 000 €

Dépenses :

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	75 000 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	25 000 €

SERVICES

AP18.D / 201804	POLE DE SERVICE DE FERRIERES	200 000 €
Dépenses :		
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		50 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		150 000 €
AP18.E / 201805	POLE SOCIAL	350 000 €
Dépenses : Chapitre 23 – Immobilisations en cours		
		350 000 €
AP18.F / 201806	AIRE DE GRAND PASSAGE GDV	100 000 €
Dépenses :		
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		50 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		50 000 €
SPORTS		
AP17.I / 201711	GYMNASE DE MARANS	500 000 €
Dépenses : Chapitre 23 – Immobilisations en cours		
		500 000 €
Recettes : Chapitre 13 – Subventions d'investissement		
		1 904 000 €
AP18.G / 201807	PLATEAU D'EVOLUTION COURCON	50 000 €
Dépenses :		
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		20 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		30 000 €
AP18.I / 201809	AUTRES BATIMENTS A USAGE SPORTIF	241 000 €
Dépenses : Chapitre 23 – Immobilisations en cours		
		241 000 €
TRANSITION ENERGETIQUE / MOBILITE		
AP18.L / 201812	TRANSITION ENERGETIQUE	199 000 €
Dépenses :		
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		21 000 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement		50 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		113 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		15 000 €
Recettes : Chapitre 13 – Subventions d'investissement		
		50 000 €
AMENAGEMENT / GEMAPI		
AP17.Q / 201719	PLUI / PLU COMMUNAUX	210 000 €
Dépenses : Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		
		210 000 €
AP18.J / 201810	PAPI / GEMAPI	200 000 €
Dépenses :		
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		98 000 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement		36 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		66 000 €
Recettes : Chapitre 13 – Subventions d'investissement		
		24 000 €
DEPENSES COURANTES		
AP18.O / 201815	NOUVEAUX SERVICES TECHNIQUES	418 800 €
Dépenses :		
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		268 800 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		150 000 €
AP17.B / 201704	MATERIEL NON ROULANT	10 000 €
Dépenses : Chapitre 23 – Immobilisations en cours		
		10 000 €
AP17.C / 201705	MATERIEL ROULANT	212 000 €
Dépenses : Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		
		212 000 €
AP17.S / 201721	DIVERS TRAVAUX	10 000 €
Dépenses : Chapitre 23 – Immobilisations en cours		
		10 000 €
AP17.H / 201710	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	92 000 €
Dépenses : Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		
		92 000 €
AP18.K / 201811	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	140 000 €
Dépenses : Chapitre 23 – Immobilisations en cours		
		140 000 €

AP17.L / 201714	LOGICIELS	163 740 €
<i>Dépenses</i> : Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		163 740 €
AP17.M / 201715	MATERIEL ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	15 000 €
<i>Dépenses</i> : Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		15 000 €
AP17.N / 201716	ETUDES DIVERSES	38 000 €
<i>Dépenses</i> : Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		38 000 €
AP17.O / 201717	VOIRIE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	105 000 €
<i>Dépenses</i> :		
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		20 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		85 000 €
AP17.T / 201722	SITES TOURISTIQUES	22 000 €
<i>Dépenses</i> : Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		22 000 €
AP17.Y / 201727	BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC	50 000 €
<i>Dépenses</i> : Chapitre 23 – Immobilisations en cours		50 000 €
AP18.N / 201814	FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	472 392,94 €
<i>Dépenses</i> : Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées		472 392,94 €

Le Conseil Communautaire, par 1 abstention et 35 voix Pour, a décidé D'ADOPTER le budget principal 2018 dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	8 106 380,00 Euros.
Section d'investissement :	4 862 432,94 Euros.

6. FINANCES – REGROUPEMENT DES BUDGETS ANNEXES ATELIERS RELAIS –IMMOBILIERS D'ENTREPRISES – SUPPRESSION BUDGET ANNEXE LA MARINA

Compte-tenu de la mise en place d'un nouveau logiciel de finances, le suivi analytique des différents bâtiments immobiliers mis en location est désormais rendu possible. Afin de simplifier le suivi financier de ces opérations de même nature, il est proposé de fusionner l'ensemble des budgets annexes en un seul nommé «Immobilier d'Entreprises », soit :

- Ateliers-relais les cerisiers,
- Atelier relais immobilier d'entreprise,
- Zone Commerciale Charron,

Par conséquent, la fusion s'entend comme maintien du budget annexe « Atelier relais – immobilier d'entreprise » et incorporation des budgets annexes « Atelier relais les cerisiers » et du budget « Zone commerciale de Charron ».

D'autre part, après incorporation, il est procédé à la fermeture des budgets annexes « Atelier relais les cerisiers » et du budget « Zone commerciale de Charron ».

Enfin, il est proposé de supprimer le budget annexe « La Marina » qui ne correspond à aucun projet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER la fusion des budgets annexes Ateliers-relais les cerisiers, Atelier-relais immobilier d'entreprise et Zone Commerciale Charron en un seul budget annexe dont l'intitulé est modifié en « Immobilier d'Entreprises », DE VALIDER la fermeture des budgets annexes « Atelier relais les cerisiers », du budget « Zone commerciale de Charron » et « La Marina ».

7. FINANCES – VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2018

Présentation au Conseil des projets de Budgets annexes 2018 :

Budget Environnement-Déchets.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 582 850 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 435 850 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	67 000 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	50 000 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	30 000 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 70 – Prestations	2 582 850 €
II - SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>DEPENSES</u>	
Aucune prévision inscrite	

RECETTES

Aucune prévision inscrite

Budget des Maisons de l'Enfance.***I - SECTION DE FONCTIONNEMENT* 1 480 110,00 €****DEPENSES**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	211 811 €
Chapitre 012 - Charges personnel, frais assimilés	1 259 199 €
Chapitre 042 - Amortissements	9 100 €

RECETTES

Chapitre 013 - Atténuations de charges	50 000 €
Chapitre 70 - Produits des services	175 000 €
Chapitre 74 - Dotations participations	860 110 €
Chapitre 75 - Autres produits gestion courante	395 000 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT* 9 100 €*DEPENSES**

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	7 100 €

RECETTES

Chapitre 040 - Amortissements des immo.	9 100 €
---	---------

Budget du Pôle Nature.***I - SECTION DE FONCTIONNEMENT* 226 500 €****DEPENSES**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	37 500 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	188 000 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	1 000 €

RECETTES

Chapitre 013 - Atténuations de charges	0 €
Chapitre 70 - Produits des services	41 500 €
Chapitre 74 - Dotations participations	80 000 €
Chapitre 75 - Autres produits gestion courante	105 000 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Aucune prévision inscrite

RECETTES

Aucune prévision inscrite

Budget Prodélec (photovoltaïque)***I - SECTION DE FONCTIONNEMENT* 50 000 €****DEPENSES**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	0 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	50 000 €

RECETTES

Chapitre 70 - Produits des services	50 000 €
-------------------------------------	----------

II - SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Aucune prévision inscrite

RECETTES

Aucune prévision inscrite

Budget des Ateliers Relais- immobilier d'entreprises.***I - SECTION DE FONCTIONNEMENT* 397 520 €****DEPENSES**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	51 720 €
Chapitre 66 - Charges financières	35 800 €
Chapitre 042 - Opérat° d'ordre de transfert entre section	310 000 €

RECETTES

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	197 520 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	200 000 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT **949 000 €****DEPENSES**

Chapitre 022 - Dépenses imprévues	1 000 €
• AP18Q / 201817 HOTEL D'ENTREPRISES ST SAUVEUR	
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	55 000 €
• AP17W / 201725 ZONE COMMERCIALE CHARRON	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	62 000 €
• AP18B / 201802 MAGASIN DE PRODUCTEURS FERMIERS	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	500 000 €
• AP18L / 201818 LA PENISSIERE 1	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	150 000 €
• AP18P / 201819 DIVERS TRAVAUX BATIMENTS LOUES	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	10 000 €
Chapitre 16 - Emprunts	151 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	20 000 €

RECETTES

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	20 000 €
Chapitre 16- Emprunts	615 500 €
Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçus	3 500 €
Chapitre 040 – Opérat° d'ordre de transfert entre section	310 000 €

Budget de la zone de Beauvallons.**I - SECTION DE FONCTIONNEMENT** **200 000 €****DEPENSES**

Chapitre 65 - Autres charge de gestion courante	200 000 €
---	-----------

RECETTES

Chapitre 77 – Produits exceptionnels	200 000 €
--------------------------------------	-----------

II - SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Aucune prévision inscrite

RECETTES

Aucune prévision inscrite

Budget zone d'activités intercommunale de Saint François**I - SECTION DE FONCTIONNEMENT** **310 000 €****DEPENSES**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	128 000 €
Chapitre 66 - Charges financières	8 000 €
Chapitre 042 – Variation des encours	166 000 €
Chapitre 043 - Opérations d'ordre entre sections	8 000 €

RECETTES

Chapitre 70 – Produits des services, ventes	166 000 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	136 000 €
Chapitre 043 - Opérations d'ordre entre sections	8 000 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT **166 000 €****DEPENSES**

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	136 000 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	30 000 €

RECETTES

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	166 000 €
--	-----------

Budget de la zone d'activités intercommunale des Cerisiers (Villedoux)**I - SECTION DE FONCTIONNEMENT** **13 200 €****DEPENSES**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	6 600 €
Chapitre 042 – Variation des encours	6 600 €

RECETTES

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 600 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	6 600 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT**6 600 €****DEPENSES**

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	6 600 €
--	---------

RECETTES

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	6 600 €
--	---------

Budget de la zone d'activités intercommunale de Ferrières - Saint Sauveur**I - SECTION DE FONCTIONNEMENT****1 000 000 €****DEPENSES**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	500 000 €
Chapitre 042 – Variation des encours	500 000 €

RECETTES

Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés	500 000 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	500 000 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT**500 000 €****DEPENSES**

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	500 000 €
--	-----------

RECETTES

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	500 000 €
--	-----------

Budget de la zone de Beauvallons II.**I - SECTION DE FONCTIONNEMENT****886 400 €****DEPENSES**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	443 200 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	443 200 €

RECETTES

Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés	443 200 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	443 200 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT**443 200 €****DEPENSES**

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	443 200 €
---	-----------

RECETTES

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	443 200 €
---	-----------

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé

- d'adopter le budget annexe **Environnement Déchets** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement :	2 582 850 €
✓ Section d'investissement :	0 €

- d'adopter le budget annexe **Maisons de l'Enfance** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement :	1 480 110 €
✓ Section d'investissement :	9 100 €

- d'adopter le budget annexe **Pôle Nature** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement :	226 500 €
✓ Section d'investissement :	0 €

- d'adopter le budget annexe **Prodélec** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement :	50 000 €
✓ Section d'investissement :	0 €

- d'adopter le budget annexe **Ateliers Relais - Immobilier d'entreprises** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement :	397 520 €
✓ Section d'investissement :	949 000 €

- d'adopter le budget annexe **Zone de Beauvallon** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement :	200 000 €
-------------------------------	-----------

- ✓ Section d'investissement : 0 €
- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de **Saint François** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
 - ✓ Section de fonctionnement : 310 000 €
 - ✓ Section d'investissement : 166 000 €
- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités des **Cerisiers** (Aménagement Villedoux) qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
 - ✓ Section de fonctionnement : 13 200 €
 - ✓ Section d'investissement : 6 600 €
- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de **Ferrières - Saint Sauveur** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
 - ✓ Section de fonctionnement : 1 000 000 €
 - ✓ Section d'investissement : 500 000 €
- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de **Beauvallons II** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
 - ✓ Section de fonctionnement : 886 400 €
 - ✓ Section d'investissement : 443 200 €
- d'autoriser son Président à demander les subventions nécessaires à l'équilibre des opérations inscrites aux différents budgets annexes, auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental ainsi qu'au titre des fonds structurels, des fonds Etat.

Monsieur VENDITTOZZI est absent au moment du vote

8. FINANCES – MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES – CREDITS DE PAIEMENT

Afin de favoriser la gestion pluriannuelle des investissements et améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme, il a été créé, et modifié, des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement.

La liste des AP/CP est définie comme suit :

ECONOMIE / TOURISME

N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
201801 / AP18A	ESPACE CO-WORKING MARANS	550 000 €			
Dépenses :					
	Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		40 000 €		
	Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		360 000 €		
	Chapitre 23 – Immobilisations en cours		150 000 €		
201803 / AP18C	LA BRIQUETERIE	800 000 €			
Dépenses : Chapitre 23 – Immobilisations en cours					
			200 000 €	400 000 €	200 000 €
201709 / AP17G	TOURISME FLUVESTRE	253 000 €			
Dépenses :					
	Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		75 000 €	75 000 €	33 000 €
	Chapitre 23 – Immobilisations en cours		25 000 €	25 000 €	20 000 €

SERVICES

N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
201804 / AP18D	POLE DE SERVICE DE FERRIERES	4 850 000 €			
Dépenses :					
	Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		50 000 €	600 000 €	2 100 000 €
	Chapitre 23 – Immobilisations en cours		150 000 €	900 000 €	1 050 000 €
201805 / AP18E	POLE SOCIAL	650 000 €			
Dépenses : Chapitre 23 – Immobilisations en cours					
			350 000 €	300 000 €	
201806 / AP18F	AIRE DE GRAND PASSAGE GDV	100 000 €			
Dépenses :					
	Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		50 000 €		
	Chapitre 23 – Immobilisations en cours		50 000 €		

SPORTS

N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
201711 / AP17I	GYMNASE DE MARANS	3 200 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 23 – Immobilisations en cours			500 000 €	1 500 000 €	1 200 000 €
<i>Recettes</i> : Chapitre 13 – Subventions d'investissement			1 904 000 €		
201807 / AP18G	PLATEAU D'EVOLUTION COURCON	250 000 €			
<i>Dépenses</i> :					
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			20 000 €	50 000 €	20 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours			30 000 €	100 000 €	30 000 €
201809 / AP18I	AUTRES BATIMENTS A USAGE SPORTIF	281 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 23 – Immobilisations en cours			241 000 €	20 000 €	20 000 €

TRANSITION ENERGETIQUE / MOBILITE

N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
201812 / AP18L	TRANSITION ENERGETIQUE	280 000 €			
<i>Dépenses</i> :					
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles			21 000 €	20 000 €	11 000 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement			50 000 €		
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			113 000 €	30 000 €	20 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours			15 000 €		
<i>Recettes</i> : Chapitre 13 – Subventions d'investissement			50 000 €		

AMENAGEMENT / GEMAPI

N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
201719 / AP17.Q	PLUI / PLU COMMUNAUX	445 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles			210 000 €	235 000 €	
201810 / AP18J	PAPI / GEMAPI	600 000 €			
<i>Dépenses</i> :					
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles			98 000 €	98 000 €	98 000 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement			36 000 €	36 000 €	36 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours			66 000 €	66 000 €	66 000 €
<i>Recettes</i> : Chapitre 13 – Subventions d'investissement			24 000 €		

DEPENSES COURANTES

N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
201815 / AP18.O	NOUVEAUX SERVICES TECHNIQUES	418 800 €			
<i>Dépenses</i> :					
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			268 800 €		
Chapitre 23 – Immobilisations en cours			150 000 €		
201702 / AP17.B	MATERIEL NON ROULANT	30 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 23 – Immobilisations en cours			10 000 €	10 000 €	10 000 €
201703 / AP17.C	MATERIEL ROULANT	262 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			212 000 €	25 000 €	25 000 €
201719 / AP17.S	DIVERS TRAVAUX	10 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 23 – Immobilisations en cours			10 000 €		
201808 / AP17.H	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	112 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			92 000 €	10 000 €	10 000 €
201711 / AP18.K	BATIMENTS ADMIN ET TECHNIQUES	166 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 23 – Immobilisations en cours			140 000 €	13 000 €	13 000 €
201712 / AP17.L	LOGICIELS	163 740 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles			163 740 €		
201713 / AP17.M	MATERIEL ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	45 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			15 000 €	15 000 €	15 000 €
201714 / AP17.N	ETUDES DIVERSES	68 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles			38 000 €	15 000 €	15 000 €
201715 / AP17.O	VOIRIE DES EQUIP COMMUNAUTAIRES	105 000 €			
<i>Dépenses</i> :					
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			20 000 €		
Chapitre 23 – Immobilisations en cours			85 000 €		

201720 / AP17.T	SITES TOURISTIQUES	39 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			22 000 €	8 000 €	8 000 €
201725 / AP17.Y	BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC	90 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 23 – Immobilisations en cours			50 000 €	20 000 €	20 000 €
201814 / AP18.N	FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	472 393 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées			472 392,94 €		
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		14 252 433 €	4 656 433 €	4 573 000 €	5 022 000 €

BUDGET ANNEXE ZC DE L'AUNIS

N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
AP17.V	REHABILITATION DE LA ZONE	1 125 000,00 € :	500 000 €	625 000 €	

BUDGET ANNEXE ZA BEAUVALLONS II

N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
AP18.M	ACQUISITION DE TERRAINS	48 000 € :	48 000 €		
AP17.S	DIVERS TRAVAUX	29 200 € :	29 200 €		
AP17.Q2	REHABILITATION DE LA ZONE	250 000 € :	150 000 €	100 000 €	
AP17.R	PERMIS D'AMENAGER POIRAUDEAU	216 000 € :	216 000 €		

BUDGET ANNEXE ZA SAINT FRANCOIS

N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
AP18.R	DIVERS TRAVAUX	120 000 € :	120 000 €		

BUDGET ANNEXE ZA DE VILLEDoux

N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
AP17.X	DIVERS TRAVAUX	14 000 € :	6 000 €	4 000 €	4 000 €

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
201802 / AP18.B	MAGASIN DE PRODUITS FERMIERS	605 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 23 – Immobilisations en cours			350 000 €	255 000 €	
201725/AP17.W	ZC DE CHARRON	62 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			62 000 €		
201817/AP18.Q	HOTEL D'ENTREPRISE ST SAUVEUR	55 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles			55 000 €		
201818/AP18.L	LA PENISSIERE N°1	150 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 23 – Immobilisations en cours			150 000 €		
201819/AP18.P	DIVERS TRAVAUX BATIMENTS LOUES	30 000 €			
<i>Dépenses</i> : Chapitre 23 – Immobilisations en cours			10 000 €	10 000 €	10 000 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé D'OUVRIR de nouvelles AP/CP résultant de projets nouveaux, DE REGROUPER des AP/CP qui constituent des natures de dépense de même ordre, DE VALIDER le changement d'intitulé de certaines AP/CP, DE VALIDER les autorisations de programme ainsi modifiées et DE VALIDER la répartition des crédits de paiement.

Les AP/CP sont votés au niveau des opérations d'équipement. Elles annulent et remplacent les AP/CP votées lors du conseil communautaire du 24 janvier 2018.

9. FINANCES – DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS AMORTISSABLES

La Communauté, vu son nombre d'habitants, est tenue d'amortir ses investissements. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, celui-ci s'effectue selon les conditions suivantes :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Il est proposé les durées d'amortissement suivantes :

Immobilisations	Durées d'amortissement
Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10 ans
Frais d'études non suivi de réalisation	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Frais d'insertion non suivi de réalisation	2 ans
Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	5 ans
Subventions d'équipement versées aux personnes de droit public finançant des biens	5 ans
Subventions d'équipement versées aux personnes de droit public finançant des biens	5 ans
Subventions d'équipement versées aux personnes de droit public finançant des biens	15 ans
Logiciel	2 ans
Etudes (imputables au compte 202)	10 ans
Bâtiments	25 ans
Petit équipement et outillage d'atelier	2 ans
Voiture	5 ans
Camion et véhicule industriel	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	5 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de lavage, ascenseur	20 ans
Equipements garages et ateliers	10 ans
Equipements des cuisines	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Voirie	20 ans
Plantations	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	30 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans

Concernant les acquisitions dont le prix le prix unitaire est inférieur à 500 € doit normalement être mandatée en section de fonctionnement. Toutefois, il est possible de mandater ces biens en investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER les durées d'amortissement proposées et D'AUTORISER le Président à mettre en œuvre ces durées d'amortissement dans le cadre de la gestion comptable de la collectivité

10. FINANCES – ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE TAUGON

La commune de Taugon a déposé un dossier de demande de fonds de concours dans le cadre de son projet de travaux de réhabilitation des sols de l'Ecole. Le montant de l'opération est estimé à 10 926,27 € HT.

Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 3 551,18 €, représentant 50% du reste à financer par la commune. Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 3 551,18 € peut donc être accordée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé D'ATTRIBUER à la Commune de Taugon le fonds de concours suivant : réhabilitation des sols de l'Ecole : 3 551,18 euros.

11. FINANCES – GYMNASSE MARANS – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION DETR, DSIL

Par délibération du 20 décembre 2017, la CdC Aunis Atlantique a validé le choix d'un maître d'œuvre pour le second gymnase de Marans. Il a rendu l'Avant-Projet Sommaire (APS) qui a notamment pour objet d'affiner le chiffrage financier du projet. Par conséquent, le plan de financement s'établit désormais comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Type de dépenses	Montant HT	Type de Recettes (financeurs)	Montant HT
Travaux extérieurs	248 000 €	DSIL "contrats de ruralité"	549 000 €
Clos et couvert	1 366 000 €	DETR	595 000 €
Second œuvre / finition	292 000 €	Conseil Départemental	760 000 €
Second œuvre /Equipements Fluides	27 000 €	Autofinancement	476 000 €
Fluides	447 000 €		
TOTAL	2 380 000 €	TOTAL	2 380 000 €

Il est proposé de solliciter, au titre du contrat de ruralité défini pour l'année 2018 et sur la base de ce nouveau plan de financement, le financement du projet dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER le plan de financement ci-dessus exposé et D'AUTORISER le Président à solliciter la subvention au titre de la DETR et de la DSIL et dans le cadre général du contrat de ruralité,

Départ de Mme ROCHETEAU

12. RESSOURCES HUMAINES – REORGANISATION DES SERVICES CONDUISANT A LA CREATION DE POSTES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La poursuite administrative de la réorganisation des services de la Collectivité impacte, notamment, la modification du tableau des effectifs :

Réorganisation du service Communication :

*Impact sur le personnel :

- 1 poste d'Adjoint Administratif – Catégorie C

→ Création de l'emploi « Assistant(e) de Communication »

Cette création n'impacte pas le tableau des effectifs puisque le nombre de postes « fonctionnaires » ouverts sur ce grade est suffisant.

Création des emplois suivants :

Fonctionnaires suivants :

- Ingénieur Principal 1 poste
- Attaché 3 postes
- Rédacteur 1 poste
- Technicien 1 poste
- Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}) 1 poste
- Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe 2 postes
- Auxiliaire de Puériculture Principal de 1^{ère} classe 1 poste

Non Titulaires suivants :

- Rédacteur Marché Public – Catégorie B 1 poste
- Directeur Pôle Ressources – Catégorie A 1 poste
- Chargé de Développement touristique – Catégorie A 1 poste
- Directeur de Pôle Développement Territorial – Catégorie A 1 poste
- Responsable d'Ingénierie de Projet - Catégorie A 1 poste

En raison d'une part, d'une réorganisation de service et d'autre part, des avancements de grade de certains agents libérant les postes des grades inférieurs, il a été proposé à l'assemblée,

- **POUR LES FONCTIONNAIRES**

↳ La création de 9 emplois détaillés ci-avant, permanents à temps complet, à raison de 35/35^{ème} et 1 emploi permanent à temps non complet à raison de 28/35^{ème}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14 mars 2018 :

Filière/Grades	Catégories	Ancien Effectif	Nouvel Effectif	TC/TNC
Administrative				
Attaché	A	11	14	TC
Rédacteur	B	4	5	TC
Médico-Sociale				
Auxiliaire Puériculture Principal 1 ^{ère} classe	C	2	3	TC
Technique				
Ingénieur Principal	A	3	4	TC
Technicien	B	2	3	TC
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C	0	1	TNC (28/35 ^{ème})
Animation				
Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	3	TC

- **POUR LES NON TITULAIRES**

↳ La création de 6 emplois détaillés ci-avant, permanent à temps complet, à raison de 35/35^{ème}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14 mars 2018 :

Filière/Grades	Catégories	Ancien Effectif	Nouvel Effectif	TC/TNC
Administrative				
Directeur Pôle Ressource	A	0	1	TC
Directeur Pôle Développement Territorial	A	0	1	TC
Chargé de Développement Touristique	A	0	1	TC
Rédacteur marchés publics	B	0	1	TC
Technique				
Rédacteur marchés publics	B	0	1	TC
Responsable Ingénierie de Projets	A	0	1	TC

- Directeur Pôle Ressource : la rémunération en lien avec le profil recherché pourra faire référence à la grille des attachés territoriaux OU à la grille des attachés principaux territoriaux.
- Directeur Pôle développement Territorial : la rémunération en lien avec le profil recherché pourra faire référence à la grille des attachés territoriaux OU à la grille des attachés principaux territoriaux.
- Chargé de Développement touristique : la rémunération en lien avec le profil recherché pourra faire référence à la grille des attachés territoriaux.
- Responsable Ingénierie de projet : la rémunération en lien avec le profil recherché pourra faire référence à la grille des Ingénieurs principaux OU à la grille des Ingénieurs.
- Rédacteur marchés publics : la rémunération en lien avec le profil recherché pourra faire référence à la grille des Rédacteurs OU des Techniciens Territoriaux.

Les modalités de recrutement s'effectueront selon les conditions statutaires propres à la fonction publique territoriale.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER les différentes évolutions d'organisation et les créations de poste associées, DE VALIDER la modification du tableau des emplois comme proposé en annexe et AUTORISE son Président à procéder aux recrutements selon les dispositions propres à la fonction publique territoriale.

13. SCOT COMMUN – PARTICIPATION 2018 - AVANCES

Le Syndicat Mixte du SCOT La Rochelle-Aunis a arrêté la contribution pour les trois EPCI membres. La cotisation 2018 des collectivités membres s'élève à 1,30€ par habitant sur la base de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Pour des raisons de trésorerie, le Syndicat Mixte demande que soit procédé à un versement de la contribution en trois appels de fonds définis comme suit :

Collectivités membres	Cotisation 2018 1,30€/hab	Modalités d'appel		
		Appel de fonds févr-18 1 ^{er} acompte 50%	Appel de fonds juin-18	Appel de fonds oct-18
			2 ^{ème} acompte 30%	3 ^{ème} acompte 20%
Communauté de Communes Aunis Atlantique	38 647,70 €	19 323,85 €	11 594,31 €	7 729,54 €
Communauté de Communes Aunis Sud	41 525,90 €	20 762,95 €	12 457,77 €	8 305,18 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	224 706,30 €	112 353,15 €	67 411,89 €	44 941,26 €
TOTAL	304 879,90 €	152 439,95 €	91 463,97 €	60 975,98 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER l'étalement des fonds comme défini dans le tableau ci-dessus.

14. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ACHAT BATIMENT BEAUX VALLONS SAINT SAUVEUR D'AUNIS

Dans le cadre de son développement d'activité en France, la société CATANA GROUP souhaite louer à la CdC Aunis Atlantique l'actuel bâtiment des services techniques situé sur la ZI de la Pénissière à MARANS (1 500 m²) et la CdC souhaite répondre favorablement à cette demande.

Par conséquent, un bâtiment pouvant accueillir les services techniques de la CDC a été recherché, notamment au cœur de la Zone d'Activité de Beaux Vallons à Saint-Sauveur d'Aunis afin d'assurer la proximité avec le futur pôle de service. Un bâtiment de 280 m² apparaît idéal pour cette implantation des services techniques même si un agrandissement sera nécessaire. Une proposition d'acquisition pour un montant de 230 000 € a été acceptée par les gérants de la SCI.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER l'acquisition du terrain et du bâtiment construit sur la commune de Saint-Sauveur d'Aunis pour un montant maximal de 230 000 €, hors frais de notaire et droits de mutation.

15. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – BRIQUETERIE – COGESTION DU SITE – BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LA COMMUNE DE LA GREVE SUR MIGNON FINANCES –

La Commune de La Grève Sur Mignon est propriétaire sur sa commune d'un ancien site industriel d'exception nommé « La Briqueterie ». Le développement du site de la Briqueterie est inscrit dans le projet de territoire ainsi que dans le schéma de développement économique pour y créer un Pôle structurant de développement économique et touristique en valorisant le patrimoine.

Pour ce faire, un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) a été élaboré conjointement entre les élus de la commune, de la CDC, sous l'éclairage de Maître BAUDRY, avocat et de Madame ROMY, technicienne du Parc Naturel du Marais Poitevin. Ce BEA définit les clauses contractuelles entre le bailleur (Commune) et l'emphytéote (CDC), prescrit une gouvernance conjointe entre les deux parties et définit les engagements financiers (notamment les projets en cours et la redevance annuelle).

La ou les destinations du lieu, qui reste(nt) à définir, doivent respecter plusieurs ambitions résumées ci-après :

- Poursuivre l'opération d'intérêt général de restauration, d'équipements, d'aménagement et de développement du site de la Briqueterie
- Développer et de faire vivre le site dans le cadre du projet de territoire de la CDC
- Mettre à profit les compétences de la CDC en matière de développement économique et touristique, d'animations diverses, d'actions sociales et culturelles...pour poursuivre notamment les actions dans le cadre de la transition énergétique, du développement durable, de l'écohabitat et de la valorisation des ressources naturelles,
- Faire vivre le site et l'animer, plus particulièrement en période estivale.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé D'APPROUVER le projet de Bail Emphytéotique Administratif, DE VALIDER la gouvernance proposée, D'AUTORISER le Président à inscrire au budget de la communauté le montant des travaux pluriannuels prévus dans le cadre du contrat de ruralité et de la redevance annuelle et D'AUTORISER le Président à signer le présent Bail Emphytéotique Administratif

Monsieur NEAU est sorti au moment du vote

16. VIE SOCIALE – CONTRAT LOCAL DE SANTE – SIGNATURE DE LA LETTRE DE CADRAGE

Le Contrat Local de Santé a pour objet la consolidation des partenariats locaux sur les questions de santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé « un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Afin de valoriser les actions mises en œuvre par nos partenaires, mieux connaître l'état de santé de la population et construire des réponses locales, il est proposé l'engagement de la CdC dans cette démarche à travers la signature de la lettre de cadrage.

L'engagement de la collectivité consiste en trois phases :

- * Une phase de diagnostic santé social par l'Observatoire Régional de Santé,
- * La définition des priorités,
- * La programmation des actions visant à améliorer l'état de santé de la population du territoire.

Cette dernière phase sera suivie de la signature du Contrat Local de Santé et de la mise en œuvre des actions par l'ensemble des partenaires.

Cela pourra engendrer une modification des statuts communautaires pour rattacher le Contrat locale de santé à la compétence facultative action sociale d'intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé D'AUTORISER le Président à signer la lettre de cadrage avec l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture.

Monsieur BOUHIER est sorti au moment du vote

17. TEPOS – COMITE CONSULTATIF CITOYEN - CREATION

En cohérence avec son programme d'action et les engagements de la charte des territoires TEPOS (annexe 4 de la convention TEPOS avec l'ADEME), la CdC Aunis Atlantique souhaite développer et structurer ses relations avec la population de son territoire afin de partager et d'échanger sur les questions de transition énergétique.

Suite aux travaux de la commission Environnement Développement Durable et Tourisme, il est proposé la création d'un comité consultatif citoyen.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER la création du comité consultatif citoyen et D'AUTORISER le Président à valider la composition du comité consultatif citoyen,

18. TEPOS - COMITE CONSULTATIF CITOYEN – DESIGNATION DES MEMBRES DU COLLEGE ELU

La charte de fonctionnement du Comité consultatif citoyen prévoit la création d'un collège des élus communautaires, composé de la vice-présidente en charge de l'environnement et de deux élu(e)s titulaires membres de la commission environnement, désigné(e)s par le Conseil Communautaire.

Il convient de désigner ces deux élus : Madame Mauricette MAINGOT et Monsieur Michel MAITREHUT se portent candidat.

En l'absence d'autres candidats, Monsieur le Président propose de procéder à la nomination de ces représentants sans avoir recours au vote à bulletin secret, en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, mais par un vote à mains levée.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de ne pas recourir à la procédure du scrutin secret.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE DESIGNER Madame Mauricette MAINGOT et Monsieur Michel MAITREHUT, représentants du collège Elu au sein du Comité consultatif citoyen.

19. PCAET – LANCEMENT DE L'ELABORATION DU PCAET ET DE SON EVOLUTION ENVIRONNEMENT STRATEGIE – DECLARATION D'INTENTION

La transition énergétique dans les territoires, encadrée depuis 2010 par la loi « grenelle 2 », a été précisée et renforcée à l'échelle intercommunale par la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte. Désormais, tous les EPCI à fiscalité propre, existants au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20.000 habitants doivent élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial au plus tard le 31 décembre 2018.

Le PCAET est une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle qui concerne tous les secteurs d'activité. Le PCAET poursuit 2 objectifs :

- ✓ réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) – volet atténuation
- ✓ adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer les impacts – volet vulnérabilité

Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif d'évaluation. Il fait l'objet d'un rapport intermédiaire 3 ans après son adoption. Dans le cadre de son élaboration, un comité technique et un comité de pilotage seront définis afin de construire et de valider les étapes du projet de PCAET.

Le PCAET doit être accompagné d'une Evaluation Environnementale Stratégie (EES). Elle se traduit par la rédaction d'un rapport environnemental soumis à l'avis de l'autorité environnementale et à la consultation du public. Enfin, avant son adoption en Conseil communautaire, le projet de PCAET est soumis pour avis au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE LANCER l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

20. PAPI NORD AUNIS - PAPI VENDEE SEVRE AUTIZE – SIGNATURES CONVENTIONS FINANCIERES

La Commission Mixte Inondation qui s'est réunie le 14 décembre 2017 a émis un avis favorable au programme d'actions (études, travaux, ...) des PAPI de la baie de l'Aiguillon (PAPI Nord Aunis, PAPI Vendée Sèvres Autize et PAPI Bassin du Lay). Cette labellisation correspond également à un accord de principe collectif de financement du programme par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit Fonds Barnier, dans la limite des critères

d'éligibilité réglementaires. Ce fonds, principalement alimenté par une part des primes de la couverture du risque de catastrophes naturelles figurant dans les contrats d'assurance, devrait couvrir 40% du montant global du PAPI.

Les opérations de l'avenant PAPI Nord Aunis seront engagées sur la période 2019-2023. Le coût de l'avenant est évalué à 4 560 880 euros HT. Ce coût, ajoute au montant déjà labellisé (8 487 133 € HT), porte le coût du PAPI du Nord Aunis à 13 048 013 € HT et le montant global du PAPI à 13 207 473 € TTC.

Ces différentes actions sont inscrites dans une convention financière qui récapitule les engagements des différents partenaires (Etat, Régions, Départements, Communauté d'Agglomération, Communautés de Communes, Syndicats, Communes, ...).

On peut citer parmi les principales actions :

PAPI Nord Aunis

- * mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité pour les habitations et les entreprises,
- * confortement et de rehausse de la digue de 1er rang au nord de la commune de Charron,
- * adoucissement et protection du pied de berge de la digue Sud du canal évacuateur,
- * nivellement sur les points bas de la digue nord du canal maritime,
- * protection des ouvrages hydrauliques contre les surverses,

PAPI Vendée Sèvre Autise

- * confortement et rehausse des digues de Mouillepieds, du petit Mouillepieds et Marais Sauvage,
- * confortement et rehausse des digues de la Renaissance, du canal de Vix au canal évacuateur,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER les conventions financières.

Départ de Monsieur BOUHIER

21. MOTION ALTERNATIVE A831

Sur proposition de Madame Frédérique TUFFNELL, Députée de la 2^{ème} circonscription de Charente-Maritime, Monsieur le Président a donné lecture d'une motion intitulée « voie rapide Rochefort / Fontenay le Comte ».

Le Conseil Communautaire, par 10 voix Pour, 19 voix Contre et 5 Abstentions, a décidé DE NE PAS VOTER la motion présentée.

22. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 15 novembre 2017, le Conseil Communautaire a délégué au Bureau Communautaire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Bureau ou le Président à chaque utilisation.

Décisions du Président

⇒ **29/01/2018-DEC2018-004** : Afin de faire face à l'augmentation du nombre de consultations et de l'obligation imposée par la législation de passer à la dématérialisation totale des marchés publics à partir du 1^{er} octobre 2018, le service Commande publique a souhaité se doter d'un logiciel Marchés Publics et d'une plateforme de dématérialisation associée. Ainsi le Président a signé un marché négocié d'acquisition d'un outil MARCOWEB et de la plateforme AWS pour une durée de 3 ans avec la société AGYSOFT pour un montant estimé de 21 380 euros HT.

⇒ **02/02/2018-DEC2018-005** : Afin d'améliorer la visibilité et l'accès des zones d'activités sur le territoire, il a été décidé de renforcer la signalétique directionnelle d'accès de zones sur les routes départementales. Le Président a signé un marché accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise Signaux Girod de 1 an sans minimum et avec un maximum de 23 000 euros HT.

⇒ **02/02/2018-DEC2018-006** : Pour faire suite à la demande de la SCI QUALITY IMMO, il a été décidé de vendre une parcelle de 260 m² au sein d'une parcelle ZS 281 sur la commune de Saint Sauveur d'Aunis afin d'agrandir son bâtiment, au prix de 16 euros HT le m² soit 4 160 euros HT.

⇒ **21/02/2018-DEC2018-007** : Pour faire suite au marché de réaménagement des locaux du siège de la CdC Aunis Atlantique, il a été décidé de conclure des avenants avec certaines des entreprises :

Intitulé du lot	Entreprise	Montant H.T.	Avenant H.T.	Nouveau montant HT
Lot n°2 : Menuiseries extérieures aluminium – avenant 1	SERRURERIE LUCONNAISE –LUCON	13 866,00 €	518,00 €	14 384,00 €
Lot n°3 : Menuiseries intérieures, plâtrerie sèche, faux plafonds – avenant 1	DOUZILLE –LA ROCHELLE	10 331,67 €	172,23 €	10 503,90 €
Lot n°4 : Carrelage – faïence – avenant 2	DUCEPT RBC - FONTENAY LE COMTE	5 556,69 € (suite av 1)	- 1 349,31 €	4 207,38 €

Lot n° 5 : Peinture, revêtement de sol souple	RAFFENEAU PEINTURE – MAILLEZAIS	5 264,63 €	996,21 €	6 260,84 €
Lot n° 6 : Electricité	SYNERTEC –ST MEDARD D'AUNIS	7 360,00 €	2 253,50 €	9 613,50 €
Lot n° 7 : Plomberie – Sanitaire et ventilation	SAMSON CLIMATISATION CHAUFFAGE ET PLOMBERIE –ST MARTIN DE RE	4 942,29 €	- 717,02 €	4 225,27 €
Montant total H.T. avenants				1 873,61 € HT

Le montant total de l'opération de réhabilitation du garage est de 60 336,97 € HT.

⇒ **21/02/2018-DEC2018-008** : Pour faire suite à la demande de la SCI KAFOA, il a été décidé de vendre une parcelle de 942 m² sur la zone Artisanale des Cerisiers à Villedoux afin de construire un atelier de stockage de pièces automobiles, au prix de 31 792 € HT et hors frais. La présente décision est soumise à la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire.

⇒ **21/02/2018-DEC2018-009** : Pour faire suite à la demande de Monsieur Matthieu FONTENEAU, il a été décidé de vendre une parcelle de 923 m² sur la zone Artisanale des Cerisiers à Villedoux afin de construire un atelier de stockage et de réparation de matériel, au prix de 31 428 € HT et hors frais. La présente décision est soumise à la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire.

⇒ **02/02/2018-DEC2018-010** : Pour faire suite à la demande de Monsieur Bruno LAGAHE, il a été décidé de vendre une parcelle de 1 492 m² sur la zone Artisanale de Beaux Vallons à Saint Sauveur d'Aunis afin de construire un atelier de stockage et d'hivernage de matériel, au prix de 23 872 € HT et hors frais. La présente décision est soumise à la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire.

⇒ **02/03/2018-DEC2018-011** : Pour faire suite au marché de réaménagement des locaux du siège de la CdC Aunis Atlantique, il a été décidé de conclure un avenant avec l'entreprise suivante :

Intitulé du lot	Entreprise	Montant H.T.	Avenant H.T.	Nouveau montant HT
Lot n° 6 : Electricité	SYNERTEC – 17220 ST MEDARD D'AUNIS	9 613,50 €	2 080,00 €	11 693,50 €

Le montant total de l'opération de réhabilitation du garage est de 62 416,97 € HT.

Le Conseil a pris acte de ces décisions.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures 15.

Affichage le 3 Avril 2018

**Le Président
Jean-Pierre SERVANT**